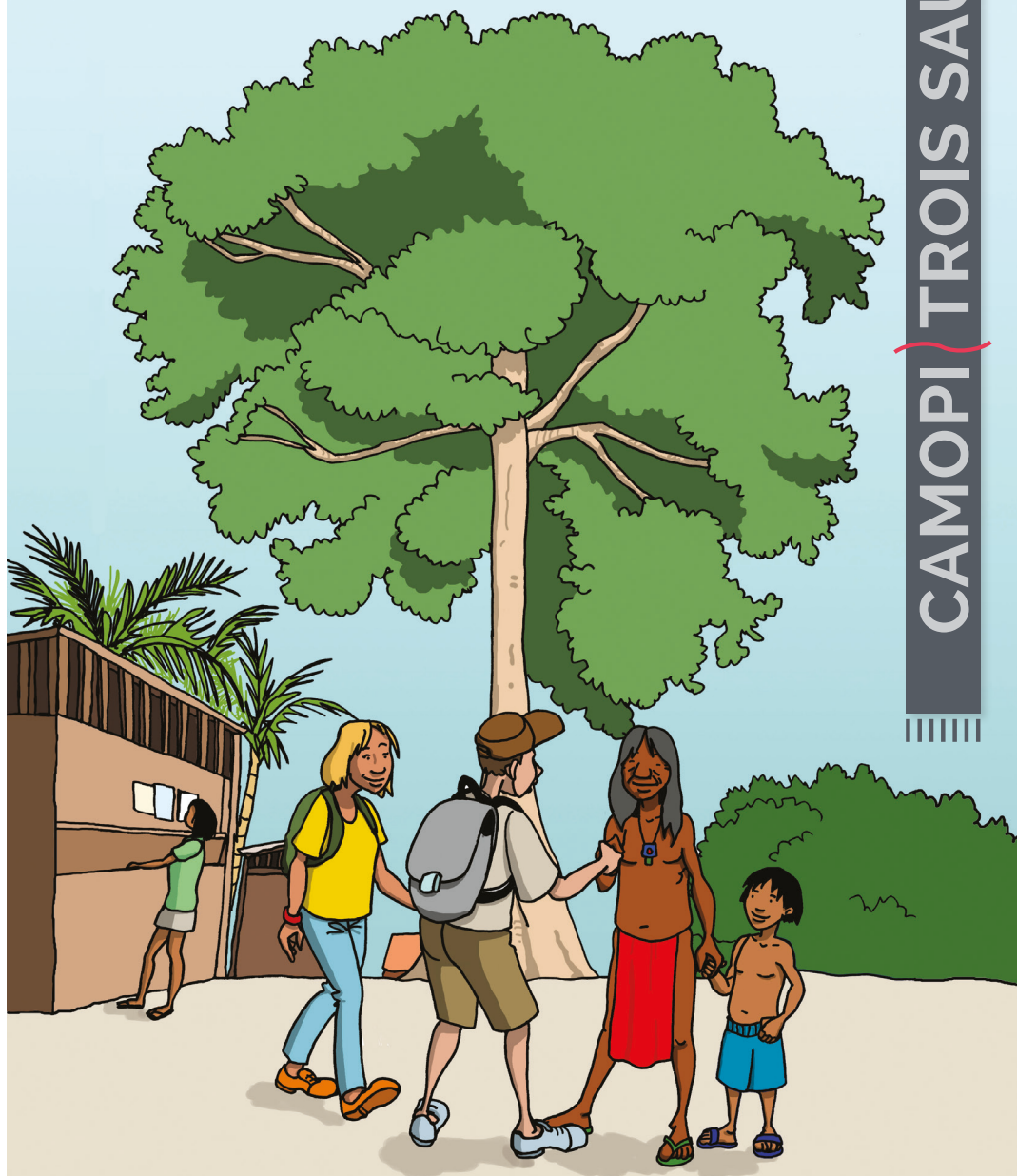




Parc amazonien
de Guyane
Parc national

CAMOPI TROIS SAUTS

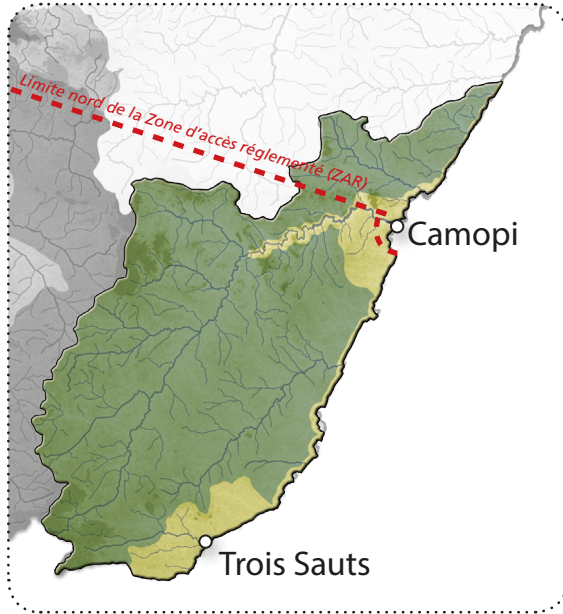
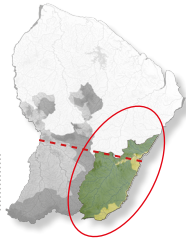


RECOMMANDATIONS
À L'ATTENTION DES VISITEURS

1

CAMOPI

PRÉSENTATION



CAMOPI : 1751 HABITANTS

répartis le long du fleuve Oyapock et de la rivière Camopi (600 habitants dans le bourg de Camopi).

Les villages peuvent regrouper une ou plusieurs familles élargies (d'une dizaine à quelques centaines de personnes).

LANGUES PARLÉES

TEKO & WAYĀPI (majoritairement) français, créole guyanais, brésilien...

TRAJET

Pour le bourg de Camopi, comptez environ 5 heures de pirogue en saison sèche, 3 heures en saison des pluies, depuis Saut Maripa (Saint-Georges de l'Oyapock).

2

PRÉPARATION

DU SÉJOUR

Autorisation préfectorale :

Depuis le 14 juin 2013, à la demande du conseil municipal de la commune, **le bourg de Camopi ne fait plus partie de la Zone d'accès réglementé (ZAR).**

L'accès aux villages et à Trois Sauts reste néanmoins soumis à une autorisation.

La demande se fait auprès de la préfecture de Guyane au minimum 15 jours avant le début du séjour. Le motif du déplacement, la destination, la durée du séjour et le nombre de participants doivent être précisés. Cette demande peut également s'accompagner d'une lettre d'invitation d'un résident, d'un ordre de mission, d'un arrêté du rectorat...

Information des élus et autorités coutumières :

Lorsqu'une mission professionnelle est planifiée, il est recommandé d'en informer l'équipe municipale et les autorités coutumières, voire de les rencontrer. À la fin de la mission, prévoir également un temps d'échange pour leur présenter un bilan des activités menées.

DROIT À L'IMAGE 3

& CONSENTEMENT



Le droit à l'image impose de demander l'autorisation aux personnes avant de les prendre en photo.

1 Pour les particuliers, demandez l'accord des personnes avant de les prendre en photo, puis montrez leur l'image, voire, si possible, donnez leur une copie.

2 Pour les professionnels de l'image (reporter, photographe, réalisateur, etc.) il est nécessaire de recueillir l'accord écrit des personnes, via un formulaire d'autorisation de droit à l'image. Celui-ci doit préciser avec détails l'utilisation et la diffusion qui seront faites de l'image.

3 Pour photographier ou filmer des enfants, demandez au préalable l'autorisation aux parents.

➤ À noter

Par le passé, des habitants de Camopi ont découvert leur image utilisée sur des cartes-postales ou des sets de table vendus sur le littoral... Ces abus ont provoqué une méfiance dans la commune. C'est aujourd'hui un sujet sensible.

 **Autorisation de droit à l'image**

Je soussigné(e) : _____
Fils, mine, représentant légal de l'enfant : _____

Nom de l'enfant : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Mail : _____

Autorisation l'entrepreneuriat photographique et vidéo de l'image de mon enfant par les agents du Parc amazonien de Guyane à conserver cette image pour une durée illimitée. Le Parc amazonien de Guyane a conscience de cette image pour une durée illimitée. Il autorise le Parc amazonien de Guyane à conserver cette image pour une durée illimitée à la reproduction sous toute forme relevant des arts graphiques, à la diffusion dans le strict cadre de ses activités sur tous supports et par tous les moyens de communication (images, affiches, publications audiovisuelles, télévisuelles, expositions en intérieur et en extérieur, éditions, publications dans la presse, magazines, planétaires, brochures, projections d'images, spectacles, internet, etc.).

Le Parc amazonien de Guyane s'engage à mentionner le nom de l'auteur de la prise de vue sur toute reproduction ou représentation. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée de mon enfant ou à sa réputation.

Fait à _____ le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

NB : A sa majorité, l'enfant pourra renoncer sur les remains de cette autorisation et choisir de la maintenir en l'état, de l'annuler ou de l'assouvir.

4 RESPECT DES ESPACES PRIVÉS

& LIEUX DE VIE



Le respect des codes sociaux est primordial dans la manière d'aborder l'espace :

- 1** L'espace privé est le plus souvent ouvert (carbet). Il est néanmoins un lieu réservé à la famille, où il convient de respecter l'intimité des personnes.
- 2** Dans le bourg de Camopi, ce sont les espaces nettoyés qui délimitent les lieux de vie. La plupart des chemins du bourg sont bétonnés. En cas de doute, restez sur le chemin bétonné afin de ne pas risquer d'offenser les riverains.
- 3** Dans les écarts, l'ensemble du village est souvent réservé à la famille. Pour y pénétrer, il faut être accompagné d'un membre de la famille ou d'un proche connaissant les habitants. Toute visite dans un village sans invitation est perçue comme une intrusion.

5 ACCUEIL

DES VISITEURS

Une fois convié sous un carbet ou un lieu de discussion, le visiteur est invité à s'asseoir. Cette invitation peut s'exprimer différemment :

- 1** Le chef de famille place un banc près du visiteur ;
- 2** Deux personnes s'écartent pour faire de la place sur un banc ;
- 3** Une permission verbale est formulée.

Si personne n'invite le nouveau venu à s'asseoir, il n'est vraisemblablement pas le bienvenu !

➔ À noter

Il n'est (évidemment) pas permis d'entrer dans les carbets ou de les traverser, de soulever le couvercle des casseroles pour voir ce qu'elles contiennent, de toucher aux affaires...



VALEUR DES PROMESSES & DES ENGAGEMENTS

6

- 1 L'oral a une importance particulière pour les habitants de Camopi et de Trois-Sauts. Faire oralement une promesse ou s'engager à faire quelque chose nécessite que l'on s'y tienne.
- 2 De la même manière, se déplacer à la rencontre des habitants pour aborder un sujet lors d'une discussion constitue une première forme d'engagement de la part du visiteur.
- 3 En revanche, n'insistez pas auprès des habitants. Ces derniers, pour ne pas rentrer en conflit, peuvent dire « oui » sans le penser. Il est donc nécessaire de prendre aussi en compte le ressenti.



7 TENUES VESTIMENTAIRES & BAINADES



- 1 La tenue minimum dans les zones de vie et pour la baignade est la jupe ou paréo pour les femmes, le short pour les hommes.
- 2 La plupart des habitants se lavent dans le fleuve. Le moment de la baignade est un moment intime. Attendez que les personnes qui se baignent près d'un ponton sortent de l'eau avant d'y entrer.
- 3 La baignade est non surveillée à Camopi. Attention, le courant est fort, le risque de noyade est réel.

➔ À noter

*Certaines femmes vivent en tenue traditionnelle, seins nus.
Il convient de ne pas observer leur poitrine avec trop d'insistance afin de ne pas les mettre mal à l'aise.*



LE CACHIRI 8

& SES USAGES

Le cachiri désigne à la fois la boisson traditionnelle à base de manioc fermenté et le moment où les habitants se réunissent pour parler tout en le dégustant. S'il s'agit d'un moyen et d'un temps d'échange, il n'en reste pas moins que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Selon sa composition et sa durée de fermentation, le cachiri est plus ou moins alcoolisé.

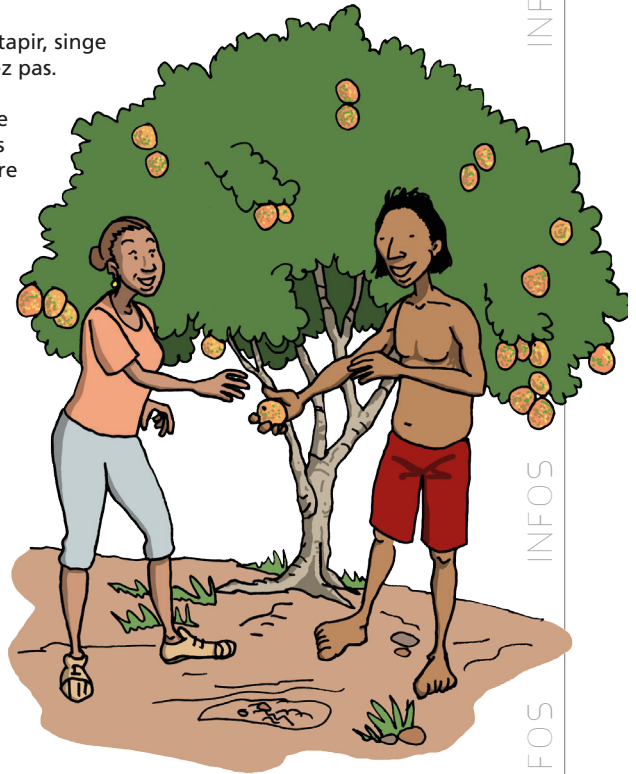
Le consommer implique les usages suivants :

- 1 Ne vous rendez pas à un cachiri sans invitation ;
- 2 Il est mal vu de ne pas finir (et encore moins de refuser) la première calebasse de cachiri que l'on vous sert. Pour les calebasses suivantes, il est possible de boire la quantité souhaitée puis de passer la calebasse à ses voisins ou de la rendre. Une fois la calebasse vide, elle doit être rendue à la femme qui a servi. Quand la femme vous met directement la calebasse aux lèvres, il faut en boire juste un peu : cela signifie que le cachiri est presque fini ;
- 3 Lors des cachiri, les espaces hommes/femmes sont séparés.

➔ À noter

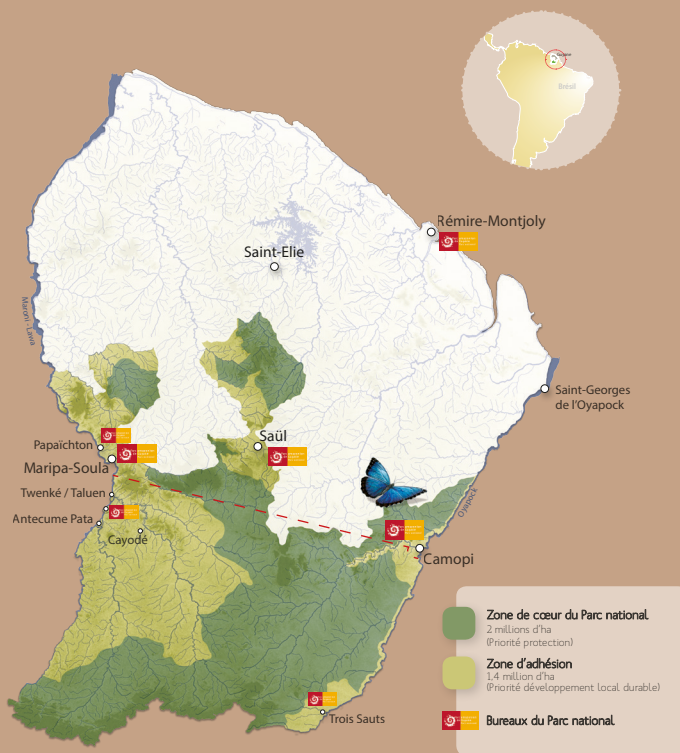
Il est déconseillé d'emmener de l'alcool lors de déplacements personnels et professionnels, d'en consommer et d'inviter les habitants à en consommer.

- 1 Certains espaces de la commune de Camopi sont situés en **zone de droits d'usages collectifs (ZDUC)**, ce qui signifie que les activités de chasse, de pêche, de cueillette ou de culture d'un abattis sont exclusivement réservées aux habitants wayapi et teko.
- 2 Chaque objet d'artisanat est le produit de longues heures de travail. **Le marchandage n'est pas de mise.**
- 3 **Certaines espèces sont protégées** (tapir, singe atèle, singe hurleur...). N'en consommez pas.
- 4 En fonction des générations, la maîtrise de la langue française est variable. Lors des missions, il peut être judicieux d'être accompagné par **un traducteur ou un(e) médiateur(trice) culturel(le)**.
- 5 **Les arbres fruitiers** appartiennent à la personne qui les a plantés ou à sa famille. Néanmoins, les fruits des manguiers du bourg de Camopi sont à la disposition de tous.
- 6 **Commerces, centres de santé :** Il n'y a pas de magasins à Trois Sauts mais une épicerie existe à Camopi. Des dispensaires, ouverts à tous, sont présents dans les deux zones de vie.
- 7 **Moyens de communication :** Dans le bourg de Camopi, il existe un réseau internet privé (Guyacom) qui fonctionne avec des cartes de recharge (disponibles à l'épicerie et chez la restauratrice Nelly). Un réseau téléphonique existe depuis peu. À Trois-Sauts, seul le réseau Guyacom est accessible.
- 8 **Moyens de paiement :** Il n'y a pas de distributeur automatique de billets. La Banque postale est généralement ouverte tous les matins du lundi au vendredi. Cependant, l'attente peut être longue. Il est donc préférable de se munir du total des liquidités nécessaires au séjour.



Ces recommandations visent à apporter aux visiteurs des clés de compréhension du contexte de la commune afin de leur permettre d'adopter un comportement respectueux des modes de vie des habitants.

Les agents du Parc amazonien de Guyane sont disponibles pour tout renseignement complémentaire. À noter que les personnes venant en mission professionnelle et bénéficiant d'un appui du parc national sont tenues d'adopter un comportement responsable.



**Parc amazonien de Guyane
Délégation territoriale de l'Oyapock**

Le Bourg
97330 CAMOPI
Contact : 06 94 24 86 54

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi
de 7h30 à 13h et de 14h30 à 17h,
mercredi et vendredi de 7h30 à 13h